



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SPRL BOIRON, dont le siège est établi à 1140 Evere, rue Carli, n° 5, représentée par Monsieur Bertrand DUQUESNE, Directeur général.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, rue du Village, cadastré 1^{ère} Division, section B, numéros 64/H, 65/R, 65/P, 65/S, 67/D et 99/D.

Le projet consiste en la démolition d'une petite habitation vétuste, la construction de bâtiments comportant une pharmacie avec locaux préparatoires, des bureaux administratifs et un dépôt de stockage, et présente les caractéristiques suivantes : la future construction se compose :

- d'un premier volume (aile A) de 20 m x 10 m, implanté parallèlement à la voirie; à sa façade arrière est accolé un volume secondaire de 8 m de largeur x 5 m de profondeur;
- d'un second volume (aile C), de 16 m x 32 m, implanté perpendiculairement à la voirie; à sa façade latérale droite est accolé un volume secondaire de 5 m de largeur x 12,80 m de profondeur;
- ces deux volumes sont reliés entre eux par un volume articulaire de liaison de 7,75 m x 3,70 m;
- d'un volume annexe, sans étage, de 6 m x 6,5 m.

Le projet est soumis à enquête publique pour le motif suivant :

- construction de bureaux dont la superficie des planchers est supérieure à 650 m² (530,09 m² de bureaux + 236,95 m² de salles de réunion) (article R.IV.40-1 § 1^{er} - 3^o du Code du Développement Territorial).

Le projet est soumis à annonce de projet pour les motifs suivants :

- construction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës (article R.IV.40-2 § 1^{er} - 2^o du Code du Développement Territorial);
- construction d'un magasin (pharmacie) dont la surface commerciale nette est inférieure à 400 m² (article R.IV.40-2 § 1^{er} - 3^o du Code du Développement Territorial);
- le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, d'application depuis le 30 septembre 2006 (article D.IV.40, alinéa 3), pour les motifs suivants :
 - la profondeur du volume comportant la pharmacie et les locaux préparatoires, implanté perpendiculairement à la voirie, est supérieure à 10 m. (32 m) (Implantation, Profondeur de bâtisse);
 - le niveau des gouttières du volume articulaire est supérieur au niveau des gouttières du volume principal; le décalage entre les niveaux de ces gouttières est supérieur à 1,50 m (Gabarit/volumétrie, Volumétrie du corps);
 - l'enseigne lumineuse (croix verte pharmacie) placée perpendiculairement au pignon à rue, a une largeur de plus de 40 cm (Enseignes sur fond).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

L'enquête publique est ouverte le 08 février 2021 et clôturée le 23 février 2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par télécopie au numéro 010/86.83.01;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetespubliques@beauvechain.be;
- remises au bureau du Service du Cadre de Vie, Place Communale, n° 3 à Beauvechain.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête publique, qui aura lieu le mardi 23 février 2021, de 11 heures 30 à 12 heures, en la maison communale, salle des mariages, 6, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.55, 📠 : 010/86.83.01, ✉ : cadredevie@beauvechain.be

A Beauvechain, le 1^{er} février 2021.

Par ordonnance :
La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT